REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_160316_4

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	05
Représentés	02
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

Séance du 16 mars 2016

L'an deux mille seize, le seize mars à 20 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, Mme Isabelle CARTON, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN

<u>Absents/excusés</u>: M. Alain GRASS a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX, Mme Michèle TIXIER, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX

Date de convocation 12 mars 2016

Mme. Isabelle CARTON a été nommée secrétaire de séance

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 11 mars 2016 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'a pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours sans condition de quorum.

Objet: Don de l'association St Silvain 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'association St Silvain 2000 et donne lecture du courrier qu'elle a transmis au Crédit Agricole pour la clôture des comptes et le virement des fonds à la commune de Saint-Silvain-Bellegarde pour l'embellissement du bourg.

Le montant du virement s'élève à 2 270.22 €

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- ACCEPTE le don de l'association St Silvain 2000 pour un montant de 2 270.22 €
- APPROUVE l'utilisation de ce don pour l'embellissement du bourg.